Entendez-vous l'écrit ? L'orthographe et la description de l'accord du participe passé en linguistique

Christian Surcouf

Introduction

Rares sont les phénomènes langagiers susceptibles de faire la une des journaux. Pourtant le 4 septembre 2018, *Libération* titrait : *La guerre que les Belges ont déclarée*, dont le dernier *e* était barré d'une croix rouge. Le quotidien expliquait : « Les instances linguistiques de Belgique veulent en finir avec l'accord du participe passé, règle aux multiples exceptions qui fait suer bien des Français. » Le 16 novembre 2021, dans la lignée des préconisations de la *Fédération Internationale des Professeurs de Français* (FIPF), l'*Association québécoise des professeur.e.s. de français* (AQPF) a décidé d'adopter « la réforme de l'accord du participe passé telle que proposée par le Conseil international de la langue française (CILF) », selon laquelle « tout participe passé conjugué avec l'auxiliaire *être* (pronominal ou non) peut s'accorder avec le sujet et tout participe passé conjugué avec l'auxiliaire *avoir* peut rester invariable » (communiqué de l'AQPF)¹. En effet, le CILF propose clairement la « Formule à retenir pour la réforme de l'accord du PP² » :

Avec l'auxiliaire "avoir", le participe passé ne s'accorde jamais. Avec l'auxiliaire "être", le participe passé s'accorde toujours avec le sujet. (Joly $et\ al., 2023:7)^3$

Nous n'entrerons pas ici dans la problématique didactique de savoir s'il est souhaitable ou non d'adopter cette réforme. Un constat s'impose cependant : du point de vue de l'apprentissage de l'orthographe, l'accord du PP pose de redoutables problèmes tout au long de la scolarité des enfants et des adolescents (Brissaud *et al.* 2008), et même audelà chez les scripteurs de l'enseignement supérieur (David *et al.* 2021 : 70). Le PP étant nécessaire à la formation de tous les temps composés, pourquoi en définitive les francophones natifs éprouvent-ils autant de difficultés à s'approprier des règles orthographiques correspondant à un phénomène aussi courant du français ? Pour Blanche-Benveniste (2010 : 148-149), « si les Français ont des difficultés tellement insurmontables à apprendre l'orthographe de ces accords de participes passés à l'école, c'est qu'ils n'en ont pas de modèle dans leur langue parlée ». Quel serait donc ce modèle de langue parlée qui conduit à de telles déconvenues dans l'apprentissage de la

¹ Le communiqué de presse est accessible ici : https://aqpf.qc.ca/document/ (15/01/2024).

² Le participe passé sera désormais désigné sous la forme de PP.

³ Une telle proposition est loin d'être récente. On la trouve déjà formulée dans l'ouvrage de Bastin (1880 : III) : « Il ne devrait y avoir que deux règles, basées sur l'histoire de la langue : 1° le participe, conjugué avec *avoir*, devrait rester toujours invariable ; 2° le participe, conjugué avec *être*, devrait toujours, et dans tous les cas, s'accorder avec le sujet. »

morphographie⁴? Pour répondre à cette question, nous poserons un regard épistémologique critique sur plusieurs descriptions linguistiques de l'accord du PP. Il s'agira notamment de confronter ces descriptions avec les fonctionnements morphologiques effectifs du français parlé. En premier lieu, on analysera l'intégralité des 6466 verbes du *Petit Robert* (2009) pour établir les proportions de PP variables et invariables au sein du lexique. Nous examinerons ensuite les usages effectifs de 1409 occurrences de PP issus d'un corpus de six heures de français parlé provenant d'émissions culturelles de France Culture. L'intérêt d'un tel choix réside dans l'appartenance des locuteurs à l'élite culturelle française, c'est-à-dire d'individus exercés à prendre la parole en public de manière spontanée tout en restant attentifs à la norme, notamment, on peut le supposer, à celle de l'accord du PP.

1. La description de l'accord du PP

1.1. Une brève exploration d'un manuel scolaire de référence

Avant d'en venir aux descriptions scientifiques des grammaires linguistiques, ouvrons un manuel scolaire de référence, *Le Bled*. Signalons d'emblée que les explications sur l'accord du PP apparaissent dans la partie intitulée « Orthographe », justifiant au passage le positionnement de Chervel (1973 : 86) pour qui « l'enseignement de la grammaire à l'école ne se justifie que par la nécessité d'enseigner l'orthographe ». Or, c'est précisément ce type de grammaire qui accompagne les élèves tout au long de leur scolarité, contribuant ainsi à forger les représentations collectives sur la langue et la manière dont on pourrait parvenir à sa maitrise. En témoigne l'ambition formulée dans l'avant-propos : « À travers l'apprentissage de l'orthographe et de la conjugaison, c'est en fait la maitrise de la langue que nous visons. » (Bled *et al.* 2010 : 10)

À lui seul l'accord du PP occupe sept « leçons » dans Le Bled. Arrêtons-nous sur la première, qui porte sur « Le participe passé employé avec l'auxiliaire être ». On y apprend, selon la formule consacrée, que le PP « s'accorde en genre et en nombre », et plus précisément ici « avec le nom (ou le pronom) principal du groupe sujet du verbe » (Bled et al. 2010 : 38). Cette leçon comporte 24 exemples d'accord dont aucun n'est audible en français standard (tombés, partie, tirée, corrigées, etc.)⁵. Pourtant, les auteurs recourent au verbe parler pour expliquer chacune des quatre graphies suivantes du PP de naitre :

Je suis né en juillet. → C'est un homme qui parle.

Tu es née en juillet. → On parle à une femme.

Vous êtes nés en juillet. → On parle à des hommes.

Nous sommes nées en juillet. → Ce sont des femmes qui parlent. (Bled *et al.*,

2010 : 38)

Aussi anodin puisse-t-il paraître au premier abord, l'usage du verbe *parler* trahit ici une confusion, récurrente dans les descriptions du français, entre écrit et oral (voir Surcouf

⁴ Soit l'appropriation du fonctionnement des « morphogrammes », conçus comme les « "graphèmes de morphèmes", c'est-à-dire de désinences, flexions verbales, préfixes, suffixes, de dérivation, etc. » (Catach 1978/2004 : 54).

⁵ Dans certaines variétés régionales (Normandie, Belgique et Suisse), une différence de longueur subsiste chez certains locuteurs, vestige d'un état de langue passé.

2021 et 2022). Lorsqu'on *parle*, il n'existe qu'une seule forme de PP, [ne], valable pour les quatre cas présentés ici, quelles que soient les conventions morphographiques en vigueur (<né>, <née>, <née>, <née>>6). Même s'il est possible qu'une telle confusion perturbe la compréhension des explications chez certains élèves (peut-on justifier la multiplicité des graphies à partir de l'unicité de la forme orale?), un tel flottement explicatif reste anecdotique et aura peu de conséquences sur l'objectif à long terme que constitue l'appropriation de l'orthographe grammaticale.

Qu'en serait-il maintenant des descriptions scientifiques de l'accord du PP fournies par la linguistique? Les linguistes parviennent-ils à s'affranchir des représentations collectives sur la langue, forgées dès leur plus jeune âge par l'apprentissage scolaire de l'écrit normé? En effet, c'est essentiellement pour des raisons de norme orthographique que l'élève francophone est très tôt initié à la réflexion métalinguistique. Ici, la formule clé demeure « le PP s'accorde en genre et en nombre ». Le bon élève doit l'avoir intériorisée. Une pratique sociale valorisée d'une telle envergure aurait-elle des répercussions sur l'approche scientifique de la langue?

1.2. La description de l'accord du PP dans La Grande Grammaire du français (2021)

Toutes les grammaires linguistiques consacrent une rubrique plus ou moins étendue à l'accord du PP. *La grammaire d'aujourd'hui* (Arrivé *et al.* 1986 : 27-29) y dédie quatre pages, *La grammaire rénovée* (Wilmet 2007 : 80-87) huit pages, la *Grammaire méthodique du français* (Riegel *et al.* 2021 : 501-509) neuf, etc. Ici, notre attention se portera sur *La Grande Grammaire du français* (Abeillé *et al.* 2021b), qui présente l'intérêt d'être la plus volumineuse et surtout la plus récente, fruit du travail d'« une équipe internationale d'une cinquantaine de linguistes, qui ont collaboré pour proposer un cadre de description unifié, cohérent et homogène » (Abeillé *et al.* 2021a : XXIII). Les sept pages consacrées à « L'accord du participe passé aux temps composés » commencent par l'encadré suivant (le repérage en gras des sept exemples est nôtre) :

L'accord du participe passé obéit aux règles suivantes :

Pour les verbes non réfléchis, l'accord du participe dépend de l'auxiliaire :

- avec l'auxiliaire *être*, il s'accorde en genre et en nombre avec le sujet (**a.** *Marie est tombée*.);
- avec l'auxiliaire *avoir*, il est généralement invariable (**b.** *Marie a menti.*), mais s'accorde en genre et en nombre avec un élément pronominal ou nominal qui correspond à son complément direct et qui précède l'auxiliaire (**c.** *Marie les a vus.*).

Pour les verbes réfléchis, l'accord du participe suit généralement la règle des verbes conjugués avec *avoir* :

_

⁶ Les graphies seront désormais indiquées entre chevrons.

⁷ L'accord du PP est également abordé à d'autres endroits des deux volumes, mais la partie analysée ici lui est spécifiquement consacrée.

- il s'accorde avec se interprété comme complément direct (d. Marie s'est lavée.);
- quand se correspond à un complément prépositionnel, il est généralement invariable (e. Elles se sont parlé.), mais s'accorde en genre et en nombre avec un élément pronominal ou nominal qui correspond à son complément direct et qui précède l'auxiliaire (f. Marie se les est achetés.).

Seuls les verbes intrinsèquement réfléchis suivent la règle des verbes conjugués avec *être* (**g.** *Marie s'est évanouie*.) (Abeillé, 2021b : 280)

Extrait 1 – Le premier encadré sur « l'accord du participe passé aux temps composés » dans La Grande Grammaire du français

Remarquons qu'une telle présentation s'inscrit dans la lignée directe des règles normatives édictées par une grammaire scolaire comme *Le Bled* (Bled *et al.* 2010 : 41-44). Mais, ici, l'intention n'est pas pédagogique puisqu'« il s'agit d'un ouvrage scientifique » (Abeillé *et al.* 2021a : XXIV). Se pose alors la question du statut épistémologique de ces descriptions à fortiori si l'on tient compte des ambitions formulées dès l'introduction par les éditrices pour spécifier ce qui caractérise « Une grammaire écrite par des linguistes » :

La tâche des linguistes est d'observer l'usage, c'est-à-dire les productions écrites ou orales, pour déceler les tendances et les régularités sous-jacentes. Ils cherchent à expliciter les règles présentes dans l'esprit des locuteurs de manière plus ou moins consciente, et qui leur permettent de s'exprimer et de se comprendre. En ce sens, l'objectif est de dévoiler le système grammatical intériorisé par chacun d'entre nous. (Abeillé *et al.* 2021a : XXIV)

S'il s'agit « d'observer l'usage », à quel « usage » correspondraient ici les exemples (a) à (g), censés permettre aux linguistes de « déceler les tendances et les régularités sousjacentes » et idéalement de parvenir à « expliciter les règles présentes dans l'esprit des locuteurs de manière plus ou moins consciente » (Abeillé *et al.* 2021a : XXIV) ?

Relevons tout d'abord que, quelle que soit la structure syntaxique, en français oral standard, ces sept PP – délibérément choisis par l'auteure – n'ont qu'une seule forme : (a) /tôbe/, (b) /mãti/, (c) /vy/, (d) /lave/, (e) /paʁle/, (f) /aʃte/ et (g) /evanwi/. Ainsi, alors que le PP de l'exemple (e), repris ci-dessous, est qualifié d'« invariable » par Abeillé (2021b : 280), ne devrait-on pas parvenir à la même conclusion dans les cadres syntaxiques des exemples [1], [2], [3] et [4] ?

- (e) Elles se sont /paule/. (adapté d'Abeillé, 2021b : 280)
 - [1] Il a /paule/ le\les patois | la\les langue(s) de ses grands-parents.
 - [2] Le\les patois | la\les langue(s)qu'il a /paule/ est\sont difficile(s).
 - [3] Le\les patois | la\les langue(s), il l' \ les a /paule/.
 - [4] Quel(s) patois | quelle(s) langue(s) il a /paule/?

À l'inverse de (e), l'exemple (c), repris ci-dessous, illustrerait le cas d'un PP « s'accord[ant] en genre et en nombre » (Abeillé 2021b : 280) :

(c) Marie les a /vy/. (adapté d'Abeillé 2021b : 280)

Or, si « on appelle *invariables* les mots qui n'ont pas de flexion » (Dubois *et al.* 1994 : 257), tout comme dans le cas de /paʁle/ des exemples (e), [1], [2], [3] et [4], le PP /vy/ parait lui aussi invariable, quels que soient les environnements syntaxiques :

- [5] Il a /vy/ le\les rat(s) | la\les souris.
- [6] Le\les rat(s) | la\les souris qu'il a /vy/ étai(en)t particulièrement féroce(s).
- [7] Le\les rat(s) | la\les souris, il l'\les a /vy/.
- [8] Ouel(s) rat(s) | quelle(s) souris il a /vv/?

De l'examen de ces exemples ressort le constat indiscutable selon lequel ces PP sont invariables à l'oral. Si, dans le raisonnement d'Abeillé (2021b : 280), les exemples semblent servir de justification aux règles proposées, c'est à priori la graphie du PP qui fait office de preuve. Sont ainsi qualifiés d'invariables les deux PP (b) <menti> et (e) <parlé>, c'est-à-dire la graphie correspondant à la forme par défaut, qu'on retrouverait dans la formation des temps composés notamment en usage absolu : «il a menti», «il a parlé>. Les cinq autres graphies – (a) <tombée>, (c) <vus>, (d) <lavée>, (f) <achetés> et (g) <évanouie> - affichent les morphogrammes <e> et <s> servant dans la convention du système d'écriture en vigueur à marquer visuellement le féminin et le pluriel dans l'orthographe du français, en dépit d'une forme unique en français oral. Si comme le revendiquent les éditrices de La Grande Grammaire du français « la tâche des linguistes est d'observer l'usage » (Abeillé et al. 2021a : XXIV), ici, il s'agit à priori de l'usage orthographique, à moins de supposer – ce qu'il faudrait alors argumenter et démontrer – qu'il existe une homologie parfaite entre morphographie et morphologie permettant de décrire les fonctionnements de la seconde au travers de ceux de la première. Toutefois, pour ne prendre qu'un exemple, en quoi l'énoncé (a) Marie est tombée illustrerait-il – une fois oralisé ou retranscrit /maʁiɛtobe/ – la « règle » selon laquelle « avec l'auxiliaire être, [le PP] s'accorde en genre et en nombre avec le sujet » (Abeillé 2021b : 280) ? Ou'une grammaire scolaire comme Le Bled propose une telle formulation (voir plus haut) s'inscrit parfaitement dans la visée pédagogique normative de l'apprentissage de la morphographie à l'école. Est-il cependant légitime de recourir à ce type de formulation dans le champ de la linguistique ? En effet, les quatre marques morphographiques de genre et de nombre du Tableau 1 relèvent de conventions propres au système d'écriture et n'ont aucune équivalence à l'oral.

Écrit	sg.	pl.	Oral	sg. pl.	
m.	tombé	tombés	m.	/tõbe/	
f.	tombée	tombées	f.	/1006/	

Tableau 1 – /tõbe/ est-il le féminin pluriel de /tõbe/?

En français standard contemporain, en quoi, sur la seule base de l'accord du PP, les quatre énoncés /ilet**ōbe**/, /ɛlst**ōbe**/, /ɛls**ōtōbe**/, /ɛls**ōtōbe**/ serait-il le féminin pluriel de /tōbe/ ? Bien que l'absurdité d'une telle question disparaisse immédiatement à *l'écrit* en vertu de formes *visuellement* différentes, par exemple dans les transpositions (α) « <tombées> est-il le féminin pluriel de <tombé> ? » ou (β) « <tombées> est-il le féminin pluriel de <tombé> ? », etc. (avec une réponse affirmative en α , et négative en β), la métamorphose d'une question orale absurde en une question écrite légitime met en évidence l'un des enjeux oubliés de la présentation et la description des données en linguistique.

Rappelons tout d'abord que « le morphème, en tant que signe, pose nécessairement une relation biunivoque entre son et sens » (Neveu 2004 : 196). Ainsi pour Fradin (2003 : 31), « le morphème doit satisfaire deux conditions » :

- (i) Être un segment minimal dont la combinaison avec une autre entité phonologique de la langue donne un segment bien formé eu égard au système phonotactique de la langue.
- (ii) Être porteur d'une information sémantique stable (et d'une seule).

Dès lors, l'analyse syntaxique – comme celle de l'accord du PP – doit impérativement inclure la dimension sonore de la langue. En effet, quelle que soit la langue vivante, tous ses fonctionnements essentiels s'acquièrent à l'oral durant l'enfance, ceux du système d'écriture s'apprendront (éventuellement) plus tard, et seulement une fois les premiers déjà parfaitement opérationnels⁸ (Milroy *et al.* 2002 : 55). C'est d'ailleurs la dimension orale de cette acquisition de la langue qui définit tacitement le « locuteur natif »⁹. Anthropologiquement, parler est une caractéristique définitoire de l'être humain, contrairement à l'acte d'écrire¹⁰ : « L'incapacité d'écrire est un phénomène culturel ou social ; l'incapacité de parler relève en revanche de la pathologie. » (ma traduction de Coulmas 1981 : 109)¹¹ En somme, en linguistique, l'existence d'un système d'écriture est toujours susceptible d'avoir des répercussions épistémologiques auxquelles il est indispensable de réfléchir :

Since writing is undeniably not the same as language, it is a legitimate and interesting question how the two relate to each other. Two questions linguists should not sidestep are: 'What happens when a language is written down, (1) in terms of linguistic description, and (2) in terms of linguistic evolution? (Coulmas 2003: 11)

Envisageons tout d'abord la première de ces questions.

2. La question des données et de leur nature dans la description linguistique

Dans son ouvrage *Comprendre la linguistique*, présenté comme une « épistémologie élémentaire » de cette discipline, Martin (2002 : 19) explique que « la première tâche du linguiste est d'observer et de décrire », l'entreprise de description devant répondre aux trois questions suivantes :

Quels objets collecter?

-

⁸ Les études en acquisition montrent en effet que « l'enfant de 6 ans dispose d'un langage qui se rapproche sensiblement du langage adulte » (Rondal 1990 : 60).

⁹ Et « un locuteur natif connait à sept ans l'essentiel de sa grammaire » (Blanche-Benveniste 1987/2013 : 160). Son apprentissage des conventions de l'écrit normé le fera entrer dans la problématique des accords morphographiques, qui lui demanderont alors de développer des raisonnements particuliers sur la langue, souvent à l'encontre de sa propre intuition (voir Surcouf, 2024).

¹⁰ Parler est naturel (Liberman 1995) et ne fait l'objet d'aucun enseignement guidé, tandis qu'écrire requiert un outillage (un papier, un crayon, un ordinateur, etc.) et un apprentissage explicite des conventions du système d'écriture.

^{** «} Schriftlosigkeit ist ein kulturelles bzw. soziales Phänomen; Sprachlosigkeit hingegen ein pathologische. »

Quelles procédures pour les décrire ? Quelles structures pour en organiser la description ? (Martin, 2002 : 19)

En réponse à la première question, Martin (2002 : 21) nous met en garde contre « une approche naïve des choses [qui] donnerait à penser que la réalité s'impose à priori à qui cherche à la décrire ; les objets se présenteraient d'eux-mêmes, en toute clarté ». Rien de tel en linguistique, et si le Cours de linguistique générale (Saussure 1916/1994 : 23), nous avertissait déjà que « c'est le point de vue qui crée l'objet », Martin (2002 : 22) nous incite à « surtout prendre conscience que le fait linguistique ne va jamais en dehors de décisions plus ou moins conventionnelles », « l'essentiel [étant] que des décisions motivées soient clairement explicitées » et que le linguiste soit toujours « conscient de ce qu'il fait ». Mais, précisément, l'est-il lorsqu'il présente les données langagières sous leur forme orthographique? Ce choix de présentation résulterait-il de « décisions motivées [...] clairement explicitées » ? À priori non. La plupart du temps, aucun argumentaire épistémologique n'est fourni à cet égard. Présenter la « règle » selon laquelle, le PP « s'accorde en genre et en nombre avec le sujet » en l'illustrant de l'exemple « Marie est tombée » (Abeillé 2021b : 280) semble aller de soi. Pourtant, on l'a vu, le basculement entre l'absurdité d'une question comme « /tõbe/ est-il le féminin de /tobe/? » et la légitimité de l'une de ses transpositions écrites « <tombée> est-il le féminin de <tombé>? » repose exclusivement sur le recours à l'orthographe, laquelle incarne déià en soi une forme de théorisation sur la langue. En somme, s'interroger sur « quels objets collecter » et « quelles procédures pour les décrire ? » (Martin 2002 : 19) est certes fondamental, mais se pose également la question de savoir sous quelle forme les présenter : orale ou écrite ? Très schématiquement, dans une langue dotée d'un système d'écriture comme le français, on peut envisager les trois niveaux suivants :

- (a) La sélection des données : orales ou écrites ?
- (b) Leur présentation : à l'oral ou à l'écrit ?
- (c) Leur description : donne-t-on la priorité à l'oral ou à l'écrit ?

Même si la sélection des données en (a) peut dépendre de l'objectif que se fixent les linguistes en (c), nous nous attarderons ici sur le niveau (b), peu problématisé en dépit de sa position charnière et son incidence possible sur les analyses. Bien que depuis longtemps, en linguistique, on reconnaisse à la langue l'ambivalence de son statut à la fois d'objet et d'outil (dans sa fonction métalinguistique), l'existence d'un système d'écriture complexifie cette dualité originelle. Non seulement les données peuvent prendre une forme orale ou écrite, mais, et c'est ici le point qui nous importe, leur présentation peut également s'effectuer selon l'un ou l'autre de ces canaux, débouchant sur les quatre configurations suivantes :

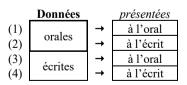


Tableau 2 - La présentation des données langagières dans la description

En (2) et (3), un transcodage est nécessaire. Or, si comme on l'a vu (voir notes 8, 9 et 10), on admet que la plupart des fonctionnements de la langue sont acquis naturellement à l'oral durant l'enfance avant l'entrée dans l'apprentissage scolaire de l'écrit, les

configurations (1) et (2) s'avèrent épistémologiquement déterminantes. Cependant, l'écriture jouant un rôle fondamental dans le développement. l'accumulation et la diffusion des savoirs scientifiques, la configuration (2) en vient inévitablement à occuper une place prépondérante en linguistique. S'ensuit une conséquence épistémologiquement indésirable, qui tend malgré tout à passer inaperçue¹². En effet, la nature même du support papier rend impossible l'intégration des dimensions sonores et temporelles de la langue pourtant constitutives de son fonctionnement¹³. Quels sont. dans la configuration (2), les effets du transcodage sur les données?

3. L'exemple, son enjeu épistémologique et sa présentation dans un support écrit

Dans l'introduction de La Grande Grammaire du français, les éditrices précisent « quelles sont les données considérées » dans leur ouvrage, et la spécificité d'une grammaire à caractère scientifique :

Les ouvrages des grammairiens s'appuient généralement sur des exemples écrits, émanant de « bons » auteurs, tandis que ceux des linguistes recourent à des données plus variées telles que les journaux, les conversations ou les entretiens transcrits, ainsi que des exemples construits. (Abeillé et al. 2021c :

Elles explicitent ensuite les premiers enjeux du recours aux exemples, construits ou attestés:

Afin de mettre au jour le système sous-jacent de la langue, les linguistes disposent en effet de deux méthodes complémentaires : la construction d'exemples et le recours à des énoncés attestés. Dans le premier cas, les exemples sont construits pour découvrir les propriétés d'une structure et sont soumis au jugement naïf des locuteurs, ce qui constitue un protocole d'observation. (Abeillé et al. 2021c : XXV)

Selon cette logique, les exemples construits du premier encadré (voir Extrait 1) – Marie est tombée, Marie les a vus, etc. (Abeillé 2021b : 280) – serviraient d'illustration pour « mettre au jour le système sous-jacent de la langue » et « découvrir les propriétés d'une structure ». Ils présenteraient également l'avantage scientifique de « constitue[r] un protocole d'observation » tout en permettant de « comparer des constructions possible (un chien) et impossible (*chien un) » (2021c : XXV). En effet, comme l'argumente longuement Milner (1989 : 115), d'un point de vue épistémologique, « l'exemple peut être défini comme une instance minimale de réfutation » si l'on estime que. « idéalement parlant, chaque proposition empirique de la théorie linguistique peut être considérée comme un ensemble de points de réfutabilité; à chacun de ces points doit correspondre dans les données une configuration minimale de réfutation : celle-ci n'est rien d'autre que l'exemple ». Par ailleurs, Milner (1989 : 114) rappelle la fonction « strictement oppositive » de l'astérisque, qui « n'est rien d'autre qu'une expression du différentiel qui structure aussi bien la grammaire que la linguistique; elle demeure

^{12 «} We have interiorized the technology of writing so deeply that without tremendous effort we cannot separate it from ourselves or even recognize its presence and influence. » (Ong 1986:

¹³ Même si La Grande Grammaire du français innove à cet égard en fournissant des exemples sonores dans sa version numérique.

définissable, même lorsqu'un seul des termes opposés est explicite ». En effet, « inventer un exemple pour manifester les effets d'une règle, c'est évidemment le construire sur la base d'une analyse » (1989 : 114). Une fois cette analyse préalable effectuée, le linguiste forge alors des exemples qui « valent par une opposition implicite entre ce qu'ils sont, touchant la règle qu'ils illustrent, et toute formation qui, sur ce point particulier, diffèrerait d'eux » (1989 : 114). Milner poursuit :

Lorsqu'une grammaire énonce [...] que la locution conjonctive *après que* est suivie de l'indicatif et illustre cette règle par des citations empruntées aux bons auteurs, elle marque du même coup d'un astérisque implicite tout exemple où *après que* est suivi du subjonctif. (Milner 1989 : 114)

Qu'il soit fait recours « aux bons auteurs » ou que l'exemple soit forgé par le linguiste importe peu puisque c'est toujours l'analyse du linguiste qui préside à la sélection de l'exemple dans le premier cas, à sa construction dans le second. À la lumière de ces premiers éclairages, revenons à titre d'illustration sur l'exemple construit « Marie est tombée » (Abeillé 2021b : 280). Il résulte d'une analyse préalable de l'auteure, qui l'estime donc adéquat pour à la fois illustrer le bien-fondé de la « règle » selon laquelle « [le PP] s'accorde en genre et en nombre avec le sujet » (2021b : 280), et parallèlement révéler « le système sous-jacent de la langue » (Abeillé et al. 2021c : XXV). Toutefois, si l'on reconnait avec Milner (1989 : 114-115), que contrairement à « la tradition grammaticale, [où] l'exemple est destiné à illustrer une règle », la linguistique utilise « l'exemple comme [...] configuration de données propre à tester une proposition de la théorie », alors se pose la question de la nature de cette « proposition de théorie ». Rappelons le début de l'encadré en tête du chapitre « L'accord du participe passé aux temps composés » de La Grande Grammaire du français :

L'accord du participe passé obéit aux règles suivantes :

Pour les verbes non réfléchis, l'accord du participe dépend de l'auxiliaire :

- avec l'auxiliaire *être*, il s'accorde en genre et en nombre avec le sujet (a. *Marie est tombée.*) (Abeillé 2021b : 280)

Dans le chapitre dédié à l'usage des auxiliaires dans la formation des temps composés, La Grande Grammaire du français indique qu'« une vingtaine de verbes se construisent avec l'auxiliaire être » (Abeillé 2021a : 275)¹⁴. Parmi ces verbes, seuls mourir et éclore offrent un PP susceptible de varier en genre. On pourrait sur cette base imaginer que c'est originellement une procédure de commutation qui a permis de postuler l'existence d'un accord en genre : Marie est /tôbe/ → Marie est /moʁ/, opposable à Paul est /moʁ/. Une confirmation analogue vaudrait avec les exemples Le bourgeon est /eklo/ → La fleur est /ekloz/. Ainsi, en viendrait-on à postuler un morphème zéro de féminin dans Marie est /tôbe/, dont l'existence, bien qu'inaudible, pourrait être mise en évidence par commutation. On remarquera que même en admettant que ce raisonnement ait effectivement été celui de l'auteure, il n'apparait pas dans l'explication. Par ailleurs, une justification de l'accord en nombre resterait nécessaire, puisqu'aucune différence n'existe entre Il est /moʁ/ et Ils sont /moʁ/, etc. Enfin, en synchronie, se posera de toute

⁻

¹⁴ En réalité, le Tableau III-2 (Abeillé 2021a: 275) liste 34 verbes (44, dérivés inclus): advenir, aller, (ré)apparaitre, arriver, décéder, (re)devenir, intervenir, mourir, naitre, (re)partir, parvenir, provenir, rester, survenir, (re)venir, demeurer, (re)descendre, (r)entrer, (re)monter, retourner, (re)sortir, tomber, accourir, (dis)convenir (de), décamper, décroitre, échapper, échoir, éclore, expirer, (dis)paraitre, passer, résulter (de), trépasser.

façon la question de la pertinence d'une règle qui ne concerne théoriquement que deux des 34 verbes recensés par Abeillé (2021a : 275), soit moins de 6 %, sachant que *éclore* est un verbe très peu fréquent à fortiori au PP, et que le statut de /mɔʁ|t/ se prête à des usages adjectivaux brouillant son statut de PP :

- [9] Marie a l'air jolie/morte.
- [10] *Marie a l'air venue.
- [11] Marie est morte et belle.
- [12] *Marie est venue et belle.

Par ailleurs, dans la sous-partie ultérieure, réservée cette fois-ci à « L'accord du participe passé à l'oral », *La Grande Grammaire du français* stipule quelque peu paradoxalement :

Pour les verbes intransitifs qui se conjuguent avec *être*, l'accord ne s'entend qu'avec le verbe *mourir*. [...] Comme la forme *morte* peut également s'analyser comme adjectif (*une feuille morte*), on peut considérer que ce type d'accord a quasiment disparu à l'oral. (Cappeau 2021 : 285)

Quel est alors le statut de la « règle » formulée par Abeillé (2021a : 280) si « ce type d'accord a quasiment disparu à l'oral »? Ne s'agirait-il pas en définitive de l'explicitation d'une convention *morphographique*? Scientifiquement, il est toujours possible — la linguistique ne s'en prive pas — de postuler qu'un accord, bien qu'inaudible, existe. Toutefois, en l'absence de marque objectivable du pluriel, il s'agit là d'un positionnement théorique qui demanderait à être argumenté¹⁵. Ailleurs, cette discordance entre les règles formulées et le fonctionnement effectif de l'accord du PP à l'oral incite les rédacteurs de *La Grande Grammaire du français* à apporter quelques précisions :

L'absence de marques d'accord audibles fait parfois penser que la grammaire de l'oral serait différente de celle de l'écrit. Qu'il s'agisse de l'accord du verbe avec le sujet (*les enfants chantent*.), de l'accord du participe passé (*les lettres que j'ai lues*) ou de celui de l'adjectif épithète et du nom (*des robes rouges*), la marque du nombre s'entend rarement, de même que celle du genre. (Cappeau *et al.* 2021 : 101-111)

La conscience d'une absence repose nécessairement sur la comparaison de deux entités, où l'une fait office d'étalon permettant de constater l'absence d'un élément dans l'autre. Dans les trois exemples proposés ici, [ʃāt], [ly] et [ʁuʒ], la variation en nombre n'offrant

¹⁵ Même si l'accord en nombre est unanimement évoqué, sans argumentaire, par les grammaires linguistiques. Le morphogramme, rappelons-le, résulte d'une convention orthographique. Si le linguiste décide de prendre le morphogramme comme manifestation tangible d'un accord, alors il doit argumenter sa décision et expliquer quel type de relation un morphogramme donné entretient avec une absence. Épistémologiquement, se pose ici la question de l'articulation des propositions théoriques — dont la sophistication n'a pour limite que l'imagination du linguiste dans la cohérence de son propre modèle — avec les observables et leur production concrète par des locuteurs réels à fortiori si le linguiste s'est fixé comme « objectif [...] de dévoiler le système grammatical intériorisé par chacun d'entre nous » (Abeillé et al. 2021a: XXIV). Si les morphogrammes constituaient des unités langagières à part entière et reflétaient effectivement notre « système grammatical intériorisé », alors l'accord orthographique du PP ne nous poserait guère de problèmes.

aucune différence – (1) *l'|les enfant(s)* [ʃāt], (2) *la|les lettre(s) que j'ai* [ly], (3) *une|des robe(s)* [ʁuʒ] –, l'étalon, tacite, de comparaison se situe ailleurs. Le diagnostic d'une « absence de marques d'accord audibles » peut à priori résulter de deux raisonnements, le premier fondé sur la commutation.

		singulier		pluriel
vb.	(1)	[ʃãt]	=	[∫ãt]
pp.	(2)	[ly]	=	[ly]
adj.	(3)	[kn3]	=	[kn3]

	singulier		pluriel
(1')	[qɔr]	≒	[qɔռ m]
(3')	[ʒenj al]	≒	[ʒenjo]

Tableau $3 - 1^{er}$ raisonnement : mise en évidence d'une variation en nombre par commutation

Ainsi, pour (1), le contraste de nombre au Présent apparaitrait en (1') entre *l'enfant* [doʁ] et *les enfants* [doʁm], ce qui par extrapolation sur l'ensemble de la catégorie des verbes permet de diagnostiquer son absence en (1), avec [ʃãt]. Une même procédure vaudrait pour (3) en (3') à condition de recourir à un masculin : *un pantalon* [ʒenjal]/*des pantalons* [ʒenjo]. En revanche, pour (2), comme aucune marque audible de nombre n'existe pour le PP, cette stratégie est inopérante. Aucun contraste présence/absence n'existe ici. S'impose alors le recours à un deuxième type de raisonnement, où, tacitement, seraient comparées « la grammaire de l'oral » et « celle de l'écrit » (Cappeau *et al.* 2021 : 101). Attardons-nous quelque peu sur ce point pour en démêler les implicites épistémologiques.

	Visuel	singulier		pluriel
vb.	(1)	<chante></chante>	≒	<chantent></chantent>
pp.	(2)	<lue></lue>	≒	<lues></lues>
adj.	(3)	<rouge></rouge>	≒	<rouges></rouges>

Tableau 4 – La « grammaire de l'écrit » et le marquage visuel du nombre pour (1), (2) et (3)

Selon la « grammaire de l'oral », sonore, dans les trois cas examinés ici, la forme est invariable en nombre, ce qui exclut toute possibilité de parler de *présence* ou d'absence :

	Sonore	singulier		pluriel
vb.	(1)	[ʃãt]	=	[∫ãt]
pp.	(2)	[ly]	=	[ly]
adj.	(3)	[kn3]	=	[kn3]

Tableau 5 – La « grammaire de l'oral » et le marquage du nombre pour (1), (2) et (3)

Dès qu'on entreprend de comparer les grammaires de l'oral et de l'écrit, se pose la question épistémologique du choix de l'étalon : lequel, entre sonore et visuel, permettra, pour l'accord en nombre, de conclure à « l'absence de marques d'accord audibles » (Cappeau *et al.* 2021 : 110) ? Notre raisonnement portera ici sur le PP, seul cas pour lequel, on l'a vu, la commutation est inopérante, quel que soit le verbe. Il existe deux options : Sonore → Visuel ou Visuel → Sonore. Dans chacune d'elle, le membre de gauche fait office d'étalon. Envisageons tout d'abord l'option 'Sonore → Visuel' :

	singulier		pluriel
Sonore	[ly]	=	[ly]
+	†		1
Visuel	<lu(e)></lu(e)>	Ħ	<lu(e)s></lu(e)s>

Tableau 6 – La comparaison avec le sonore comme étalon

Au sein de l'étalon sonore, on observe objectivement que singulier et pluriel s'expriment de la même façon : [ly]. Sur la base de cette observation, on projette ce même type de fonctionnement au niveau visuel, aboutissant donc à inférer une forme unique, <lu>, contredite par l'existence effective de deux formes visuelles, discriminées par l'ajout du morphogramme <s> pour le pluriel. Épistémologiquement, la prise en compte de la nature de l'étalon sonore nous éviterait de diagnostiquer « l'absence de marques d'accord audibles » (Cappeau et al. 2021 : 110), et conduirait en revanche à signaler la présence de marques d'accord graphiques. C'est d'ailleurs cette présence, imprévue et contre-intuitive 16, que les francophones devront apprendre à maitriser tout au long de leur scolarité.

Voyons maintenant l'option inverse 'Visuel → Sonore' :

	singulier		pluriel
Visuel	<lu(e)></lu(e)>	≒	<lu(e)s></lu(e)s>
1	<u></u>		†
Sonore	[1 _v]	=	[1v]

Tableau 7 – La comparaison avec le visuel comme étalon

Au sein de l'étalon visuel, on observe objectivement une différence entre le singulier <lu(e)> et le pluriel <lu(e)s>, caractérisé par l'ajout du morphogramme <s>. On peut supposer que c'est ce fonctionnement de l'étalon qui conditionne la manière d'appréhender le niveau sonore, où ce même comportement serait attendu. Or, à l'instar de tous les PP du français oral standard, [ly] est invariable en nombre. Sur la base de ce contraste entre les comportements au sein de l'étalon visuel et ceux du niveau sonore, le linguiste en viendrait – à son insu – à diagnostiquer « l'absence de marques d'accord audibles » (Cappeau *et al.* 2021 : 110). En effet, sans attente d'une marque de pluriel, aucune absence ne pourrait être remarquée. Or, d'un point de vue théorique, signaler une absence supposée, c'est nécessairement sous-entendre que l'accord se fait, même s'il n'a aucune manifestation orale, comme le suggèrent effectivement Cappeau *et al.* (2021 : 101) en écrivant : « L'absence de marques d'accord audibles fait parfois penser que la grammaire de l'oral serait différente de celle de l'écrit. » À priori, selon les

_

¹⁶ Voir Surcouf (2024).

auteurs, les grammaires de l'écrit et de l'oral présenteraient suffisamment de similitudes pour envisager l'accord écrit comme preuve de son existence (même inaudible) à l'oral, quitte à effectuer quelques aménagements¹⁷ dans les transcriptions d'énoncés oraux. Reprenons le raisonnement :

L'absence de marques d'accord audibles fait parfois penser que la grammaire de l'oral serait différente de celle de l'écrit. [...] Le principe des transcriptions orthographiques est de rétablir ces marques, même si plusieurs graphies sont parfois possibles. En 4b, c'est l'interprétation qui conduit à orthographier *vue*, et non *vu*, puisque la phrase porte sur *la sœur* plutôt que sur *le copain*.

4b Il y avait ma sœur qui était là avec son copain, que j'avais pas vue depuis Noël. (C-Oral-Rom, ffamdl01) (Cappeau *et al.* 2021 : 110 & 111)

Paradoxalement, l'exemple 4b, choisi par les auteurs, illustre précisément une différence fondamentale entre la « grammaire de l'écrit » et « celle de l'oral ». C'est au nom des normes morphographiques (grammaire de l'écrit) que le transcripteur *doit* choisir un accord correspondant à l'un ou l'autre des deux antécédents, 'ma sœur' → <vue>, 'son copain' → <vu>. À l'oral, cette contrainte est inexistante en raison de l'invariabilité du PP [vy]¹¹². Aussi anodin puisse-t-il paraitre, ce geste de « rétablir ces marques » (2021 : 111), revendiqué ici comme propre au « principe des transcriptions orthographiques » semble au contraire sous-tendu par un positionnement théorique fort postulant l'existence d'une homologie (au moins partielle) entre morphographie et morphologie. Mais a-t-on véritablement affaire à un positionnement théorique? L'absence d'argumentaire dans les grammaires linguistiques pour justifier par exemple l'existence de l'accord en nombre du PP (jamais audible¹¹9) laisse au contraire supposer qu'il s'agit davantage d'un impensé épistémologique, résultant d'un concours de facteurs plus ou moins disparates. Dans les descriptions, le recours à l'orthographe :

- 1) s'inscrit dans les habitudes scripturales de tout scripteur/lecteur aguerri ;
- 2) fait naturellement écho aux présentations des ouvrages de référence (grammaires et dictionnaires) qu'ont utilisés les élèves francophones (y compris les linguistes) tout au long de leur scolarité;
- 3) permet l'insertion immédiate dans le texte scientifique de toute donnée langagière écrite faisant l'objet d'une présentation et d'une analyse (voir configuration 4 dans le Tableau 2);
- 4) évite, pour les données orales, le recours à la transcription phonétique, difficile à produire sur un clavier d'ordinateur (et impossible auparavant sur une machine à écrire);

-

¹⁷ Une alternative existait pourtant : le recours à l'alphabet phonétique international.

¹⁸ Pour cette raison, l'interprétation de [vy] est indécidable hors contexte.

¹⁹ Blanche-Benveniste (2006 : 37) évoque la question des liaisons avec le pluriel : « On doit faire un cas particulier pour certaines liaisons, comme dans "ceux que je n'avais pas vu-z-encore", intéressantes mais trop peu nombreuses dans le corpus pour qu'on puisse les étudier en détail. » Notre corpus n'en comporte aucune, et une requête dans le site de PFC (phonologie du français contemporain) (Detey et al. 2016) n'en restitue aucune.

5) facilite la tâche du lecteur, pour qui lire <on les a entendues> ne posera aucun problème, contrairement à la transcription [õlezaãtãdy].

Néanmoins, la question de la relation entre morphologie et morphographie devrait être problématisée en gardant à l'esprit que tout recours à l'orthographe introduit nécessairement un biais préthéorique qu'il convient d'identifier pour en neutraliser les effets.

Il est par ailleurs intéressant de remarquer que malgré l'invariabilité orale des cinq exemples choisis par Abeillé (2021b : 280) pour illustrer les règles d'accord « en genre et en nombre » du PP (voir Extrait 1), tous arborent l'ajout d'un morphogramme : <Marie est tombée>. <Marie les a vus>. <Marie s'est lavée>. <Marie se les est achetés>. <Marie s'est évanouie>. Logique, pourrait-on dire, mais pourquoi ? En effet, <il est</p> tombé>, <il s'est lavé>, etc. illustreraient aussi bien cette règle d'accord morphographique, dans ce cas au masculin singulier. Il semblerait donc qu'aux veux des linguistes, la règle ne puisse être considérée validée qu'à condition que des différences tangibles soient observables. Transposée à l'oral, une telle logique imposerait l'existence de formes différentes pour justifier le bien-fondé de la règle. Or, ici, aucune des cinq formes [tõbe], [vv], [lave], [aste] et [evanwi] ne passerait ce test. Et si, avec Milner (1989: 115), on considère l'exemple comme « une instance minimale de réfutation », l'invariabilité de ces formes invaliderait ici la règle proposée. Toutefois, dans le silence des descriptions scientifiques proposées à l'écrit, les différences visuelles résultant des conventions orthographiques en vigueur semblent valider ces « règles » (terme utilisé par Abeillé 2021b : 280).

Ce flottement dans le statut exact du domaine d'application de ces « règles » pourrait se voir clarifié à la lecture, plus loin, de la sous-partie « L'accord du participe passé à l'oral », dont l'intitulé inviterait par contraste à penser que le reste du chapitre ne concernerait que la morphographie. Dès la première ligne, on y apprend que « la question de l'accord du participe passé se pose plus à l'écrit qu'à l'oral, où on l'entend rarement » (Cappeau 2021 : 284). L'auteur précise par ailleurs qu'« il est souvent difficile de savoir si le participe est accordé ou non : le pluriel ne s'entend pas à l'oral, sauf liaison, et les participes qui ont un féminin audible sont très peu nombreux » (2021 : 284). Ici encore, la morphographie semble constituer l'étalon, tacite, à l'aune duquel le linguiste en vient à constater que « le pluriel ne s'entend pas à l'oral » (voir l'explication relative au Tableau 7). Pourtant des différences considérables existent entre morphologie et morphographie.

4. Les fonctionnements morphologiques et morphographiques du PP

4.1. Le PP des verbes dans le Petit Robert (2009)

Pour mieux appréhender ces différences²⁰, nous avons analysé les 6466²¹ verbes du *Petit Robert* (2009) en tenant compte de leur valence. Comme l'illustre le Tableau 8, à l'oral, 97,7 % (6317/6466) des verbes ont un PP unique (1). Sont concernés tous les

²⁰ Pour la dimension orale, voir également les calculs fournis par Tanase (1976 : 476) établis sur « les quelque huit mille verbes du français » de *L'art de conjuguer* du Bescherelle (sans date).

²¹ Les PP en $/\epsilon$ /, inusités, des verbes *raire*, *braire* ont été exclus du calcul, de même que le seul PP invariable en $/\tilde{\epsilon}$ / de *geindre*.

verbes des 1er et 2e groupes /lave/, /fini/, etc., et 170 du 3e, /vy/, /ly/, /kusy/, /atādy/, etc. En somme, seulement 2,3 % (149/6466) présentent deux formes (2), avec un féminin en /z/, /mi|z/, /psi|z/, /klo|z/, /ẽkly|z/, etc., ou en /t/, /eksi|t/, /fɛ|t/, /pẽ|t/, /disu|t/, /uvɛs|t/, /mos|t/, etc.

Oral	N	%	Écrit	n	%	Exemples
			1	886	13,7%	/opte/ : <opté></opté>
1	6317	97,7%	4	5431	84%	/yze/ : <usé>, <usée>, <usés>,</usés></usée></usé>
						<usées></usées>
			3	47	0,7%	/mi z/: <mis>, <mise>, <mise></mise></mise></mis>
2	149	2,3%	4	102	1,6%	/fε t/: <fait>, <faite>, <faits>,</faits></faite></fait>
						<faites></faites>
	6466	100%		6466	100%	

Tableau 8 – Synthèse des discordances du nombre de formes potentielles entre oral et écrit

À l'écrit, 13,7 % (886/6466) des verbes à une seule forme orale donnent lieu à une seule graphie (1), en raison d'un usage intransitif ou impersonnel, excluant parallèlement des usages passifs²²: opter → <opté>, bondir → <bondi>, neiger → <neigé>, falloir → <fallu>, etc. C'est là le seul lieu de congruence entre morphologie et morphographie, où la description au travers de l'orthographe fournirait les mêmes résultats que l'analyse des fonctionnements morphologiques. En d'autres termes, dans 86,3 % des cas, l'analyse des comportements du PP à l'aide de l'orthographe introduit un biais. Sur les 6317 verbes à une seule forme orale de PP, 84 % s'écrivent à l'aide de quatre graphies (4). Les PP en /e/ sont les principaux concernés avec 77,3 % (4997/6466) (Tableau 9), viennent ensuite 4,4 % (286/6466) de ceux en /i/ (Tableau 10) et enfin ceux en /y/ avec 2,3 % (148/6466) (Tableau 11).

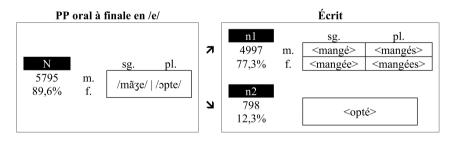


Tableau 9 – Pourcentages respectifs des PP en /e/ à une seule forme orale et des variantes graphiques

.

²² Le nombre de formes graphiques pour chaque PP a été vérifié manuellement sur la base de la conjugaison fournie par le Petit Robert.

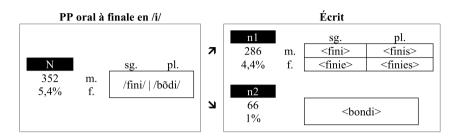


Tableau 10 – Pourcentages respectifs des PP en /i/ à une seule forme orale et des variantes graphiques

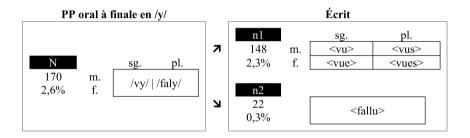


Tableau 11 – Pourcentages respectifs des PP en /y/ à une seule forme orale et des variantes graphiques

Les verbes à deux formes orales pour le PP se répartissent en deux catégories : celle au féminin en /z/ avec trois graphies (<mis>, <mise>, <mise>) (Tableau 12), et celle en /t/ avec quatre graphies (<fait>, <faite>, <faits>, <faite>) (Tableau 13).

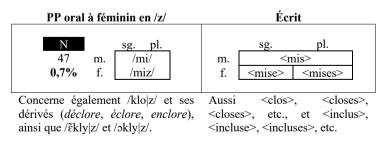


Tableau 12 – Pourcentages respectifs des PP à féminin en /z/ et des variantes graphiques

PP oral à féminin en /t/	Écrit
N sg. pl. 102 m. /ekʁi/ 1,6% f. /ekʁit/	sg. pl. m. <écrit> <écrits> f. <écrite> <écrite>
Concerne également les rimes en /ɛ̃ ɛ̃t/, /ɛ ɛt/, /ɛʁ ɛʁt/, /u ut/ et /ɔʁ ɔʁt/.	Aussi <peint(e)(s)>, etc., <fait(e)(s)>, etc. <ouvert(e)(s)>, etc. <dissout(e)(s)>, etc. et <mort(e)(s)>.</mort(e)(s)></dissout(e)(s)></ouvert(e)(s)></fait(e)(s)></peint(e)(s)>

Tableau 13 – Pourcentages respectifs des PP à féminin en /t/ et des variantes graphiques

Sur les 149 verbes des Tableaux 12 et 13, un nombre conséquent est rare (absoudre, se méconduire, enfreindre, etc.), on peut donc estimer que « tout au plus 80 verbes sont concernés » (Cappeau 2021 : 285)²³. Par ailleurs, les nouvelles créations lexicales s'ajoutent aux verbes à PP unique, étant quasi-exclusivement en /e/, divulgâcher, liker, skyper, etc. En somme, les verbes du lexique du français contemporain offrent très peu de potentialités de variations audibles. Se pose toutefois la question de l'usage, qui risque de réduire encore davantage les possibilités, puisque l'accord en genre du PP ne peut se réaliser que dans des contextes syntaxiques restreints. Aussi, afin d'avoir une meilleure idée des usages effectifs en français parlé, avons-nous étiqueté les PP d'émissions culturelles de France Culture.

4.2. L'usage du PP en français parlé surveillé

4.2.1. Le corpus d'émissions culturelles de France culture

Pourquoi avoir choisi des émissions culturelles? Si l'on considère qu'en ce qui concerne l'accord normatif du PP « il s'en fait plus dans les discours surveillés que dans les conversations » (Blanche-Benveniste 2010 : 149), c'est-à-dire dans une « langue orale surveillée, employée dans des émissions formelles à la télévision ou à la radio, situation où l'on peut penser que les locuteurs s'efforcent de suivre la norme scolaire » (Branca-Rosoff 2007 : 67), alors ce type d'émission s'avère particulièrement intéressant dans la mesure où, bien que spontanées²⁴, les interventions sont dialogales et proviennent d'individus accoutumés à la parole publique (journalistes et enseignants-chercheurs), et à la production d'écrits normés²⁵.

Une fois ces six heures d'émissions segmentées et transcrites manuellement à l'aide du logiciel Elan (Brugman *et al.* 2004), leur transcription a été annotée automatiquement dans TXM (Heiden *et al.* 2010), fournissant à ce premier stade 1651 segments comportant un PP étiqueté. L'ensemble a été importé dans Excel, où un nettoyage

²³ Blanche-Benveniste (2010 : 150) évoque quant à elle « environ soixante-dix formes ».

²⁴ Les passages lus ou d'écrit oralisé ont été éliminés.

²⁵ La plupart des intervenants, universitaires ou non, sont invités suite à la publication d'un ou plusieurs ouvrages sur la thématique de l'émission.

manuel a été effectué pour aboutir à un total de 1409 segments comportant les PP qui serviront de base à nos analyses.

Émission	Épisode	Date	Durée	PP
La suite dans les idées	La parité, une victoire exemplaire	2015.07.04	29'	144
Tout un monde	Le gout de la guerre	2016.01.30	30'	190
Continent sciences	L'univers androïde	2016.02.01	60'	162
Répliques	Les caricatures et la question du sacré	2016.02.27	52'	215
Parle pas la bouche pleine!	Le capitaine Cook passe à la casserole	2016.07.13	29'	165
Concordances des temps	Belle-mère : figure sociale, mythe littéraire	2016.08.13	60'	156
Méthode scientifique	Jusqu'où les machines peuvent- elles-apprendre ?	2016.09.21	57'	213
Sens des choses	Le cerveau, la conscience et la subconscience	2017.01.29	59'	164
			6h16	1409

Tableau 14 – Les émissions culturelles transcrites et analysées

4.2.2. L'analyse des données

Idéalement, ce genre de recherche sur corpus pourrait se fixer deux objectifs : 1) révéler la fréquence d'usage de l'accord normatif du PP en français parlé, et 2) calculer le taux d'écarts²6 par rapport à cette norme. Toutefois, en raison du très faible nombre d'occurrences²7 (voir Tableau 18), dans le cadre cet article, seul le premier objectif conserve sa pertinence, dans la mesure où il nous sera possible de rappeler quantitativement après d'autres (Audibert-Gibier 1992; Blanche-Benveniste 2006; Dursen 2011; Gaucher 2013a) que, en dépit des grandes difficultés d'appropriation que génèrent les conventions morphographiques encore en vigueur, la problématique de l'accord du PP est en définitive presque inexistante en français oral standard. Pourtant, un PP est utilisé environ toutes les 15 secondes, soit dans 62 % au sein de temps composés : (874/1409), le temps le plus fréquent étant de très loin le passé composé 54,4 % (767/14,09), suivi du plus-que-parfait 4,3 % (60/1409). Les constructions syntaxiques se répartissent ainsi :

²⁶ Dans un souci de neutralité, le terme « écart » sera préféré à celui d'« erreur », qui part du présupposé théorique de l'existence d'une « règle », susceptible d'être violée.

²⁷ Nous sommes ici face à l'un des problèmes majeurs de l'étude sur corpus de phénomènes rares (Blanche-Benveniste 2006 : 35 ; Branca-Rosoff 2007 : 72), qui pour être concluante demanderait un ensemble bien plus vaste de données (voir la discussion dans Gaucher 2013a : 102-108). Gaucher (2013b : 118) relève notamment que « sur un ensemble d'environ 5,8 millions de mots, nous n'avons trouvé que 330 formes composées /avoir + participe/ où la marque du féminin était potentiellement audible. »

Entendez-vous l'écrit ? L'orthographe et la description de l'accord du participe passé...

	N	%	Exemples
Auxilié de temps composés	874	62%	je n'ai jamais [vy] une révolution aussi rapide
PP de forme passive	342	24,3%	les informations qui sont [furni] par l'utilisateur sont incomplètes
Épithète	167	11,9%	c'est un peu un homme [detrake]
Autre (attribut du sujet, etc.)	26	1,8%	Yves est évidemment mieux [plase] que moi pour voir ça
	1409	100%	

Tableau 15 – Les grands types d'usage du PP

Notre corpus comporte 492 verbes différents. Les dix plus fréquents sont, dans l'ordre, *être, faire, avoir, dire, pouvoir, mettre, parler, superviser, devenir, lier*²⁸, dont trois présentent des PP potentiellement variables : [fɛ|t], [di|t], [mi|z]. Cependant, sur l'ensemble de ces 492 verbes, 452 (92%) ont une seule forme de PP, 40 (8%) en ont deux.

Ce que nous appellerons ici la « forme par défaut » sert à construire les temps composés dans leur structure canonique V(-O):

- [13] j'ai euh vainement [seuse] euh des traces dans les archives (FC 20160813)
- [14] c'est une tâche qui a [**ɛgziste**] avant le deep-learning (FC _20160921)
- [15] j'ai [v] l'idée de de faire cet ouvrage (FC 20160813)
- [16] pour moi Freud c'est un peu un Christophe Colomb il a [**f**ε] une immense découverte (FC_20170129)

Quelle que soit la potentialité de variation, c'est bien entendu le contexte syntaxique qui conditionne l'accord normé, requis dans 58,6 % (826/1409) des cas au sein de notre corpus, qu'il soit audible ou non :

Requis?	N=1409	%
non	583	41,4%
oui	826	58,6%

Tableau 16 – L'accord du PP est-il requis ?

Parmi ces 826 cas où l'accord est requis (N_{AR}) – féminin ou non –, 85,6 % (707/826), soit 50,2 % du total du corpus (707/1409), sont nécessairement justes en raison de l'existence d'une forme unique de PP pour le verbe concerné.

PP accord requis	$N_{AR}=826$	$\%N_{AR}$	%N
une forme	707	85,6%	50,2%
deux formes	119	14,4%	8,4%

Tableau 17 – Quand l'Accord est Requis (N_{AR} =826), concerne-t-il un PP à une ou deux formes ?

-

²⁸ La thématique de l'émission conditionne en partie les usages lexicaux. Par exemple, dans l'émission Jusqu'où les machines peuvent-elles-apprendre?, [sypεκνize] apparait comme épithète de apprentissage, données, reconnaissance.

Cette forme unique du PP peut apparaître :

- 1) pour le non-féminin²⁹ :
 - [17] il est [ale] à droite à gauche il est [rəvny] à droite (FC 20160201)
 - [18] on ne pouvait pas les récupérer une fois qu'ils étaient [tōbe] à l'eau (FC 20160713)
 - [19] l'algorithme qu'on a [puspoze] réalise en effet euh les performances qu'on avait prévues (FC 20160921)
 - [20] (locuteur masculin) j'ai passé ma vie [**lje**] à la guerre en effet sans *l'* avoir [**vuly**] (FC 20160130)
 - [21] c'est ce qu'on a [kɔny] au au mois de novembre (FC_20160130)
- 2) pour le féminin :
 - [22] beaucoup beaucoup de femmes sont [ãtre] dans la rédaction (FC 20160227)
 - [23] *la profession* de de journaliste s'est s'est s'est [feminize] (FC_20150704)
 - [24] elle va être euh très sévèrement euh [pyni] (FC 20160813)
 - [25] la mortalité [dy] au cancer n'augmente pas avec la taille (FC 20160201)
 - [26] *l'enquête* euh que vous avez [mane] pour ce livre (FC 20160130)

Lorsque l'accord est requis avec un PP a deux formes (N_{AR2}), potentiellement, un choix doit être effectué entre celle du féminin, audible, ou l'autre. Parmi les 119 PP concernés, seulement 33,6 % (40/119), soit 2,8 % du total (40/1409), exigent l'usage de la forme du féminin, en /t/ (31 cas) ou en /z/ (9 cas). Ces résultats font écho à ceux de Branca-Rosoff (2007 : 68), qui en trouve 2 % sur un total de 987 occurrences.

Forme PP requise	N _{AR2} =119	$% N_{AR2}$	%N
non-féminin	79	66,4%	5,6%
féminin	40	33,6%	2,8%

Tableau $18 - Quand\ l$ 'accord requis concerne un PP à 2 formes (N_{AR2} =119), est-il féminin ou non ?

Pour le non-féminin (79 cas), la « forme par défaut » qui, dans notre acception, sert à construire le passé composé (ex. [27]), suffit également pour l'accord au masculin en [28]³⁰ :

[27] on a [fe] un système pour les malvoyants (FC 20160201)

[28] (locuteur masculin) je suis [$f\epsilon$] exactement comme vous (FC 20160201)

²⁹ Le non-féminin comprend le masculin (singulier ou pluriel) et le neutre (voir exemples [20]/2^e et [21].

³⁰ Signalons cependant deux accords inattendus. Ainsi, dans le segment suivant, en 1, le locuteur accorde bien le PP avec le pronom neutre le, mais change inopinément en 2 et 3 : « je me souviens je l'ai [apʁia]₁ lors d'une émission de de radio où j'étais invité je je le savais pas donc c'est les le journaliste qui me l'a qui me l'a [apʁia]₂ » et trois secondes plus tard « quand il me l'a [apʁia]₃ il m'a demandé ma réaction j'ai été un peu pris de court » (FC_20160227). Bien qu'il soit impossible de déterminer l'origine de ce revirement, il se peut que le locuteur ait soudain songé à la nouvelle, l'anecdote, qui justifieraient alors cet accord.

Entendez-vous l'écrit ? L'orthographe et la description de l'accord du participe passé...

Cette même logique fonctionne avec d'autres structures :

- [29] les ordres sont [trāsmi] de façon électrique ou chimique (FC 20170129)
- [30] le second problème c'est de comprendre *ce qui* est [**di**] à partir des mots reconnus (FC 20160921)
- [31] j'ai lu tous les livres de commentaires de Thucydide et *ce que* j'ai [dekuvɛʁ] est stupéfiant (FC 20160130)

Les quarante cas d'accord au féminin se répartissent de la manière suivante :

	N	Écarts	Exemples d'écarts
passif	25	3	[37], [38], [39]
épithète	8	0	
avoir et relative en que	4	2	[40], [41]
pronominal	2	0	
attribut	1	0	

Tableau 19 – Les structures d'usage de l'accord au féminin et le nombre d'écarts par rapport à la norme

Voici quelques exemples des 88 % (35/40) d'accords conformes à la norme :

- [32] la grande cuisine était [fɛt] pour euh les officiers (FC_20160713)
- [33] nos données personnelles seront [tʁãsmiz] pas seulement quand nous nous connecterons (FC_20160201)
- [34] une machine [detkuit] peut facilement être remplacée (FC 20160201)
- [35] la première déclaration qu'on avait [вризиціт] en en partie (FC 20160227)
- [36] c'est donc une mutation extraordinaire qui s'est [рвэdцit] (FC 20160227)

Au sein de ces 40 accords, cinq (12 %) s'écartent de la norme :

- [37] les premières notices ont été [mi] en ligne (FC 20160813)
- [38] [...] toujours des *des innovations qui* ont été [$f\epsilon$] pour améliorer la la vie des gens (FC 20170129)
- [39] [...] pour essayer de porter cette logique euh conflictuelle dans les lieuxmêmes où était [fε] *la loi* (FC 20150704)
- [40] vous avez *une écriture motrice* qui est complètement stéréotypée *que* vous avez [apsi] (FC 20170129)
- [41] c'est euh *cette catégorie* d'espace de la cause des femmes *que* j'ai [**kõstʁqi**] euh pour essayer de répondre euh aux questions (FC_20150704)

Les exemples [37], [38] et [39]³¹ rappellent que même dans une construction passive, la forme par défaut peut constituer une option chez des professionnels de la parole. Comme évoqué plus haut, il est bien entendu impossible de tirer de quelconques conclusions des tendances à l'écart non normé sur des données aussi peu nombreuses. Néanmoins, il ressort de cet examen qu'en raison d'un cumul de trois facteurs, la

³¹ Blanche-Benveniste (2010 : 148) relève que « les accords sont perturbés [...] quand le sujet est placé après le verbe ».

nécessité de s'interroger sur l'accord à faire est presque inexistante en français oral standard puisque dans 97,2 %, la forme par défaut suffit.

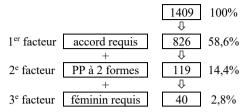


Tableau 20 – Cumul des facteurs et probabilité décroissante d'un accord différent de la forme par défaut

Sur les 1409 PP de notre corpus d'émissions culturelles, 1369, soit 97,2 %, fonctionnent avec la forme par défaut, indépendamment des questions de structure syntaxique, de genre et de nombre, sachant de surcroit que « la synonymie des deux variantes – forme accordée ou non – semble assurée. Que l'on dise *la décision que j'ai prise* ou bien *la décision que j'ai prise*, le même sens est transmis » (Branca-Rosoff 2007 : 61).

En somme, et les locuteurs fortement lettrés de notre corpus en seraient les représentants privilégiés, « l'accord du participe passé est certainement maintenu par la pression de l'enseignement scolaire et par le respect de la norme orthographique » (Blanche-Benveniste, 2006 : 47). En définitive, en ce qui concerne le PP, le locuteur dispose de deux options :

α) Il recourt à la forme par défaut sans se soucier de l'accord, par exemple [mi] dans (a) Le couteau, je l'ai [mi] là³². Et dans l'immense majorité des usages (97,2 % dans notre corpus, voir Tableau 20), cette option se révèlera à la fois langagièrement juste et conforme aux prescriptions normatives issues des conventions morphographiques en vigueur. Dans des cas très minoritaires (2,8 %) comme (b) La fourchette, je l'ai [mi] là, transparaitrait l'absence d'accord normatif.

β) Le locuteur se soucie en permanence de l'accord normatif dès qu'il repère une construction syntaxique qui l'exige (soit 58,6 % des cas dans notre corpus, 1^{er} facteur du Tableau 20). Ainsi fera-t-il l'accord au masculin en (a), même si ce masculin se confond avec la forme par défaut.

Bien entendu, les processus cognitifs de production langagière étant inobservables³³, il est impossible de savoir si le locuteur opère selon la modalité α) ou β), voire un mélange des deux. Cependant, plusieurs facteurs argumenteraient en faveur de α), qui,

33 L'« arbre de choix des locuteurs » proposé par Audibert-Gibier (1992 : 19) présente un algorithme possible.

22

³² En ce sens, il nous parait préférable de recourir au terme « forme par défaut », qui ne présuppose aucun apriori théorique sur la présence ou non de l'accord. En effet, parler de « masculin singulier », comme le fait, entre autres, Cappeau (2021 : 285) quand il relève que « la marque orale de féminin est rarement produite aux temps composés, et la forme au masculin singulier [...] tend à se généraliser », c'est poser comme apriori qu'il existe un accord, qui se ferait désormais « au masculin singulier ».

épistémologiquement inciterait alors à ne plus véritablement parler d'accord du PP avec avoir en synchronie.

- 1) La forme par défaut est de très loin la plus couramment utilisée, notamment parce qu'elle est l'une des deux briques fondamentales (auxiliaire + auxilié) de la construction de tous les temps composés : j'ai/avais/aurai/aurais/aie [mi] le couteau là;
- 2) Les verbes à PP unique étant extrêmement majoritaires (97,7 %, voir Tableau 8), réfléchir en permanence à l'accord normatif constitue un cout cognitif considérable pour un gain extrêmement réduit (2,8 % des usages, voir Tableau 20). À titre de comparaison, un automobiliste conduisant en pleine campagne n'a aucun intérêt à se demander, à l'approche de chaque carrefour, si le feu sera vert ou rouge, l'immense majorité des intersections y étant dépourvues de signalisation de ce type;
- 3) En admettant que notre corpus soit représentatif de la parole spontanée surveillée, si les constructions syntaxiques requérant l'accord représentent 58,6 %, elles ne concernent des PP à deux formes que dans 14,4 % des cas (voir les 1^{er} et 2^e facteurs du Tableau 20);
- 4) Par ailleurs, même dans ces constructions impliquant des PP à deux formes, seuls 2,8 % requièrent un accord au féminin (3e facteur du Tableau 20), et ce probablement pour trois raisons: (i) la présence minoritaire de substantifs féminins dans le lexique français (36% de fém. contre 54% de masc., le reste étant épicène ou à forme variable, selon Melis et al. 2021: 383), (ii) l'usage du neutre ce que j'ai [dekuveß] est stupéfiant (FC_20160130), c'est comme euh comme l'a [di] Claire et comme je l'avais [di] (FC_20160921), (iii) l'usage du générique (on, tu, vous, ils, ou plus généralement le pluriel);
- 5) La forme par défaut suffit à véhiculer le sémantisme du verbe. Ce comportement fait largement écho à d'autres fonctionnements langagiers usuels de la langue. Ainsi, en dehors de préoccupations récentes et minoritaires du langage dit *inclusif*, un énoncé comme « /kɛl/ sont les /etydjã/ qui se sont /ɛ̃skʁi/ ? » invite autant les femmes que les hommes à réagir à la question, les formes courtes /etydjã/ et /ɛ̃skʁi/ véhiculant parfaitement leur sémantisme : 'personne qui étudie', 'qui a procédé à son inscription';
- Enfin, l'invariabilité du PP s'inscrit manifestement dans l'évolution de la langue³⁴.

5. En guise de conclusion

-

En somme, quelles que soient les conventions morphographiques actuelles, il n'existe pas d'accord du PP en nombre, et l'accord en genre avec *avoir* aurait probablement en

³⁴ Les considérations diachroniques ont été supprimées en raison de restrictions éditoriales sur la longueur de cet article.

grande partie disparu si la langue française ne comportait pas de système d'écriture pour le maintenir *visuellement* en vie. Se pose donc la question du statut épistémologique des descriptions fournies dans les ouvrages linguistiques comme *La Grande Grammaire du français*.

Aussi légitime soit la description des fonctionnements du système d'écriture et de l'écrit en général, d'un point de vue épistémologique, la linguistique doit être claire sur l'objectif ponctuel qu'elle se fixe : s'agit-il par exemple de décrire la morphologie ? la morphographie ? La manière dont les deux s'articulent, interfèrent et s'influencent ? Peut-on, sans l'argumenter, considérer que les deux auraient le même statut, qui permettrait alors, indifféremment, d'« expliciter les règles présentes dans l'esprit des locuteurs » (Abeillé *et al.* 2021a : XXIV) ? Dans le cas précis de l'accord du PP, quelle est la plus-value scientifique de la description linguistique par rapport aux règles normatives des grammaires scolaires ? N'y aurait-il pas une forme de circularité à formuler des règles descriptives sur la base d'écrits normés rédigés conformément à des règles prescriptives ? Ainsi, dans le cheminement schématisé ci-dessous, les extrémités en viendraient-elles à s'alimenter mutuellement : $\textcircled{0} \rightarrow \textcircled{1} \rightarrow \textcircled{2} \rightarrow \textcircled{3} \rightarrow \textcircled{0}$.

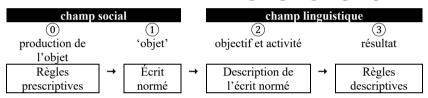


Figure 1 – De la règle prescriptive à la règle descriptive, aller et retour

Reprenons l'exemple de l'accord avec être déjà entrevu plus haut. En (0), en tant qu'« ouvrage de référence et d'apprentissage » (avant-propos), le Robert & Nathan Conjugaison formule la règle normative selon laquelle « Le participe passé conjugué avec l'auxiliaire être s'accorde en genre et en nombre avec le suiet : Emma est entrée. Les invités sont partis sans prévenir. » (Carelli et al. 1995 : 41). En (3), La Grande Grammaire du français offre la règle descriptive selon laquelle « Aux temps composés, le participe passé s'accorde en genre et en nombre avec le sujet (Elle est arrivée.) [...] » (Abeillé et al. 2021b : 2263). Aucune différence notoire n'apparait entre les deux formulations en dehors de l'ajout d'un commentaire – à caractère descriptif, et absent du Robert & Nathan – précisant que « Le plus souvent, l'accord du participe ne s'entend pas (arrivé/e/s, fini/e/s) ». Or, on l'a vu, si, l'extrapolation de la commutation à l'ensemble des verbes permet de sauver la formulation d'un accord en genre, rien de tel pour le nombre. Il semble bien que nous soyons ici en présence d'une boucle $(0) \rightarrow (3) \rightarrow (0)$, où, en prenant l'écrit normé comme objet et par conséquent la morphographie qui le caractérise, la linguistique en vient donc à formuler des descriptions, qui, inévitablement font écho aux règles prescriptives à l'origine de l'objet analysé. L'exemple utilisé par Moreau dans sa réflexion sur les divers types de norme s'avère révélateur à cet égard :

Les normes prescriptives [...] identifient un ensemble de normes de fonctionnement, une variété de la langue, comme étant le modèle à rejoindre, comme étant "la" norme. Elles hiérarchisent donc les normes de fonctionnement concurrentes, même si elles prennent souvent les apparences des normes descriptives (elles ont plus souvent la forme *Le participe s'accorde*

avec l'objet que Il faut accorder le participe avec l'objet), dans un discours méta- ou épilinguistique explicite. (Moreau 1997 : 219)

Dans la lignée des réflexions épistémologiques de Saussure (2002 : 158), on pourrait se demander quelle description de l'accord du PP proposerait « un linguiste qui viendrait en France dans le but de noter méthodiquement par l'écriture le français parlé, le français réel et authentique, comme on recueille méthodiquement la langue de quelque peuple malais ou africain, ou comme on recueille les patois français »...

Christian Surcouf Faculté des Lettres, Université de Lausanne (Suisse)

Références

Abeillé Anne (2021a). « Comment choisir l'auxiliaire de temps? », ABEILLÉ Anne et GODARD Danièle (dir.), *La Grande Grammaire du français*, Arles, Actes Sud/Imprimerie Nationale Editions, pp. 274-278.

Abeillé Anne (2021b). « L'accord du participe passé aux temps composés », ABEILLÉ Anne et GODARD Danièle (dir.), *La Grande Grammaire du français*, Arles, Actes Sud/Imprimerie Nationale Editions, pp. 280-284.

Abeillé Anne et Delaveau Annie (2021a). « Qu'est-ce qu'une grammaire? », ABEILLÉ Anne et GODARD Danièle (dir.), *La Grande Grammaire du français*, Arles, Actes Sud/Imprimerie Nationale Editions, pp. XXII-XXV.

Abeillé Anne et Godard Danièle (dir.). (2021b). La Grande Grammaire du français, Arles, Actes Sud/Imprimerie Nationale Editions.

Abeillé Anne et Godard Danièle (2021c). « Quelles sont les données considérées? », ABEILLÉ Anne et GODARD Danièle (dir.), *La Grande Grammaire du français*, Arles, Actes Sud/ Imprimerie Nationale Editions, pp. XXV-XXVI.

Arrivé Michel, Gadet Françoise et Galmiche Michel (1986). La grammaire d'aujourd'hui: guide alphabétique de linguistique française, Paris, Flammarion.

Audibert-Gibier Monique (1992). « Étude de l'accord du participe passé sur des corpus de français parlé », *Langage et société* 61, pp. 7-30.

Bastin Jean (1880). Le participe passé dans la langue française et son histoire, Saint-Petersbourg.

Blanche-Benveniste Claire (2006). « L'accord des participes passés en français parlé contemporain », GUILLOT-BARBANCE Céline et al. (éd.), À la quête du sens. Études littéraires, historiques et linguistiques en hommage à Christiane Marchello-Nizia, Lyon, ENS éditions, pp. 33-49.

Blanche-Benveniste Claire (2010). Le français. Usages de la langue parlée, Leuven/Paris, Peeters.

Blanche-Benveniste Claire (1987/2013). « Quelques points de syntaxe nécessaires à l'analyse de l'oral », *Tranel* 58, pp. 157-163.

Bled Édouard, Bled Odette et Berlion Daniel (2010). Le Bled, Paris, Hachette.

Branca-Rosoff Sonia (2007). « Les accords du participe passé en français : notes pour une recherche », ABECASSIS Michael, AYOSSO Laure et VIALLETON Élodie (éd.), Le Français parlé du XXI^e siècle : normes et variations, Paris, L'Harmattan, pp. 61-74.

- Brissaud Catherine et Cogis Danièle (2008). «L'accord du participe passé. Reconsidération d'un problème ancien à la lumière de données récentes sur l'acquisition », Congrès Mondial de Linguistique Française 2008, Institut de Linguistique Française, pp. 413-424.
- Brugman Hennie et Russel Albert (2004). « Annotating Multi-media/Multi-modal Resources with ELAN », *LREC 2004. Fourth International Conference on Language Resources and Evaluation*, Lisboa, European Language Resources Association, pp. 1-4.
- Cappeau Paul (2021). « L'accord du participe passé à l'oral », ABEILLÉ Anne et GODARD Danièle (dir.), *La Grande Grammaire du français*, Arles, Actes Sud/Imprimerie Nationale Editions, pp. 284-286.
- Cappeau Paul et Gadet Françoise (2021). « Qu'est-ce que l'oral ? », ABEILLÉ Anne et GODARD Danièle (dir.), *La Grande Grammaire du français*, Arles, Actes Sud/Imprimerie Nationale Editions, pp. 109-111.
- Carelli Émilie, Fournier Guy, Fuchs Maryse, Korach Dominique, Lancina Michèle et Sabre Régine (1995). *Robert & Nathan. Conjugaison*, Paris, Nathan.
- Catach Nina (1978/2004). *L'orthographe*, Paris, Presses Universitaires de France (coll. Que sais-je?).
- Chervel André (1973). « La grammaire traditionnelle et l'orthographe », *Langue française* 20, pp. 86-96.
- Coulmas Florian (1981). Über Schrift, Frankfurt am Main, Suhrkamp.
- Coulmas Florian (2003). Writing systems: an introduction to their linguistic analysis, Cambridge, Cambridge University Press.
- David Jacques et Rinck Fanny (2021). « Orthographier les formes verbales du français: quelle persistance des erreurs chez les étudiants ? », Langue française 211, pp. 67-81.
- Detey Sylvain, Durand Jacques, Laks Bernard et Lyche Chantal (éd.) (2016). Varieties of Spoken French, Oxford, Oxford University Press.
- Dubois Jean, Giacomo Mathée, Guespin Louis, Marcellesi Christiane, Marcellesi Jean-Baptiste et Mével Jean-Pierre (1994). *Dictionnaire de linguistique et des sciences du langage*, Paris, Larousse.
- Dursen Ayça (2011). L'accord du participe passé en français contemporain: étude en vue d'une réforme sous la direction de Béguelin, Marie-José, Neuchâtel, Université de Neuchâtel.
- Fradin Bernard (2003). *Nouvelles approches en morphologie*, Paris, Presses Universitaires de France.
- Gaucher Damien (2013a). *The Agreement of the Past Participle in Spoken French, as a Sociolinguistic Variable: Production and Perception*, sous la direction de Coveney, Aidan, Exeter, University of Exeter, 500 p.
- Gaucher Damien (2013b). « L'accord du participe passé en français parlé en tant que variable sociolinguistique », MARSAC Fabrice et PELLAT Jean-Christophe (éd.), *Le participe passé entre accords et désaccords*, , Strasbourg, Presses Universitaires de Strasbourg, pp. 115-129.
- Heiden Serge, Magué Jean-Philippe et Pincemin Bénédicte (2010). « TXM : Une plateforme logicielle open-source pour la textométrie conception et

- développement », 10th International Conference on the Statistical Analysis of Textual Data JADT 2010, Roma, pp. 1021-1032.
- Joly Hubert et Nallatamby Pravina (2023). L'accord du participe passé, la fin d'un tabou?, Paris, Conseil international de la langue français (CILF).
- Liberman Alvin M. (1995). «The relation of speech to reading and writing», DE GELDER, Beatrice et MORAIS José (éd.), *Speech and reading. A comparative approach*, East Sussex, Erlbaum, Taylor & Francis, pp. 17-31.
- Martin Robert (2002). Comprendre la linguistique, Paris, Presses Universitaires de France.
- Melis Ludo et Godard Danièle (2021). « La forme, le genre et le nombre des noms », ABEILLÉ Anne et GODARD Danièle (dir.), *La Grande Grammaire du français*, Arles, Actes Sud/ Imprimerie Nationale Editions, pp. 377-397.
- Milner Jean-Claude (1989). Introduction à une science du langage, Paris, Seuil.
- Milroy James et Milroy Lesley (2002). *Authority in language: Investigating standard English*, London, Routledge.
- Moreau Marie-Louise (1997). « Les types de normes », MOREAU Marie-Louise (dir.), *Sociolinguistique. Les concepts de base*, Sprimont, Mardaga, pp. 218-223.
- Neveu Franck (2004). Dictionnaire des sciences du langage, Paris, Armand Colin.
- Ong Walter J. (1986). «Writing is a Technology that Restructures Thought», BAUMANN Gerd (éd.), *The Written word: literacy in transition*, Oxford, Clarendon Press, pp. 23-50.
- Riegel Martin, Pellat Jean-Christophe et Rioul René (2021). *Grammaire méthodique du français*, Paris, Presses Universitaires de France.
- Rondal Jean-Adolphe (1990). Votre enfant apprend à parler, Liège, Mardaga.
- Saussure (de) Ferdinand (1916/1994). Cours de linguistique générale, Paris, Payot.
- Saussure (de) Ferdinand (2002). Écrits de linguistique générale, Paris, Gallimard. (édité par Bouquet, Simon & Engler, Rudolf).
- Surcouf Christian (2021). « Les grammaires reflètent-elles l'état de développement de la langue qu'elles décrivent? », AQUINO-WEBER Dorothée *et al.* (éd.), *La norme du français et sa diffusion*, Paris, Honoré Champion, pp. 117-139.
- Surcouf Christian (2022). « Adjectifs, je vous ai à l'œil! Réflexions épistémologiques sur l'accord des adjectifs en français », *Linguistique de l'écrit* 3, pp. 297-329.
- Surcouf Christian (2024), 'Les lapin cour vite!' Ce que révèle la morphographie des apprentis scripteurs sur la morphologie du français, in *Analyser de grands corpus scolaires et universitaires: Des questions pour la recherche et pour la formation*, MAZZIOTTI Sara, et al. (Eds.), 1-16, doi: 10.1051/shsconf/202418602002.
- Tanase Eugène (1976). «L'accord du participe passé dans le français oral», BOUDREAULT Marcel et MÖHREN Frankwalt (éd.), *Actes du XIIIe Congrès International de Linguistique et de Philologie Romanes* vol. 1, Québec, Presses de l'Université Laval, pp. 475-482.
- Wilmet Marc (2007). *Grammaire rénovée du français*, Bruxelles, De Boeck.

Résumé

L'accord du participe passé (PP) est souvent considéré comme l'un des grands défis de l'apprentissage de l'orthographe du français au point que récemment encore des associations d'enseignants ont proposé d'envisager comme invariable tout PP utilisé avec l'auxiliaire avoir. Oue de telles difficultés existent peut sembler paradoxal si l'on considère la fréquence d'usage élevée du PP, indispensable à la formation de tous les temps composés. Comment expliquer que les scripteurs natifs du français ne puissent fonder leurs choix orthographiques sur leur intuition du français parlé en se contentant simplement d'appliquer les règles proposées dans les ouvrages pédagogiques de référence ou dans les descriptions des grammaires linguistiques ? L'objectif de cet article est précisément de porter un regard épistémologique critique sur ces descriptions linguistiques en les confrontant aux fonctionnements morphologiques effectifs du français parlé. L'examen des 6466 verbes du *Petit Robert* (2009) permet déjà d'établir que, potentiellement, au sein du lexique, seule une très faible proportion de PP varie en genre, aucun en nombre. Pour ce qui concerne l'usage, nous avons analysé un corpus de 1409 occurrences de PP issues de la transcription de six heures de français parlé surveillé provenant d'émissions culturelles de France Culture. Comme le montrent nos analyses, l'accord en genre du PP avec avoir reste extrêmement minoritaire, et les descriptions des grammaires linguistiques semblent davantage faire écho aux règles morphographiques des manuels scolaires qu'aux véritables fonctionnements langagiers du français.

Mots clés: accord du participe passé, orthographe, description, morphologie, morphographie, règle descriptive, règle prescriptive, biais scriptural